

Cartes d'identités :

Uniquement sur rendez-vous les après-midis en Mairie.

Pièces à fournir :

En cas de 1^{ère} Demande :

- 1 photo d'identité
- justificatif de domicile récent (Facture électricité, gaz, tél...)
(Si vous êtes hébergé, CNI du logeur et une attestation rédigée par celui-ci, indiquant qu'il vous héberge depuis plus de 3 mois)
- 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

En cas de renouvellement : (Périmée depuis moins de 5 ans)

- L'ancienne carte d'identité
 - 1 photo d'identité
 - justificatif de domicile
- En cas de perte ou de vol de l'ancienne CNI : 1 Timbres fiscal de 25 € + 1 acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

Certificats d'Immatriculation

Comment réaliser son certificat d'immatriculation ?

Lors de l'achat d'un véhicule **neuf ou d'occasion**, le certificat d'immatriculation se demande :

- En ligne, sur le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Après d'un garagiste agréé au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) : [Les garages à proximité en cliquant ici](#)

Vous trouverez davantage d'informations sur comment réaliser la démarche, dans [le manuel explicatif en cliquant ici](#).

Passeports biométriques :

Uniquement sur rendez-vous les après-midis en Mairie.

Pièces à fournir :

En cas de 1^{ère} demande :

- 2 photos d'identité couleur, identiques, de moins de 6 mois (Format 35 x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois (EDF ou France Telecom : **Fournir l'original**)
- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de nationalité française, sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation ou à défaut, copie intégrale de l'acte de mariage

En cas de renouvellement :

- 2 photos d'identité couleur, identiques, de moins de 6 mois (Format 35 x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois (EDF ou France Telecom : **Fournir l'original**)
- Ancien passeport
- Déclaration de perte ou de vol
- Justificatif de nationalité française, sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
- Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation ou à défaut, copie intégrale

de l'acte de mariage

Coût du passeport (En timbres fiscaux) □ : 86€ adulte, 42€ mineurs de + de 15 ans et 17€ enfants !

[Timbre électronique passeport](#) [■]
[2.35 Mo](#)

Merci de prendre RDV pour vos démarches : Tel. 03.29.09.50.11

